

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROTECTION ET SOUVERAINETÉ AGRICOLES - (N° 2632)

N° CD166

AMENDEMENT

présenté par
M. Fabrice Brun, M. Descoeur, M. Portier et Mme Duby-Muller

ARTICLE 5

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
